



Présents : Monsieur MOREZ, Monsieur DEVILLE, Monsieur PURKART, Madame BELLANGER, Monsieur COUTRET, Madame COUET, Monsieur OUISSE, Monsieur BOURGUIGNON, Madame PEYSSY, Monsieur GOLHEN, Madame DUMAS, Madame GAUTREAU, Monsieur CHEREAU, Monsieur BELLIER, Monsieur GUILLEUX, Monsieur LEOBON, Madame BUSOM, Madame REY-THIBAUT, Monsieur BERNARDEAU, Madame BEAUD, Monsieur ARNAUD, Madame VAUDEZ formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

- Madame PACAUD qui a donné pouvoir à Monsieur COUTRET
- Madame BOUREL, qui a donné pouvoir à Monsieur MOREZ
- Madame BRARD-ROBERT qui a donné pouvoir à Madame COUET
- Monsieur TOURET qui a donné pouvoir à Monsieur DEVILLE
- Madame PEETERS qui a donné pouvoir à Madame PEYSSY
- Madame PORCHER qui a donné pouvoir à Monsieur PURKART
- Monsieur OSSET qui a donné pouvoir à Monsieur OUISSE
- Monsieur GUERIN qui a donné pouvoir à Monsieur LEOBON
- Madame BUCCO qui a donné pouvoir à Madame BUSOM
- Madame LE BERRE qui a donné pouvoir à Madame VAUDEZ
- Monsieur HAURY

Secrétaire : Madame DUMAS



DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LES SOUS-TRAITES D'EXPLOITATION DE LA PLAGE DE BRANLY DE SAINT-BREVIN-LES-PINS – CREATION DE TARIFS POUR L'ANNEE 2022

Par délibération du 16 décembre 2019, la Ville de Saint-Brevin-les-Pins a décidé d'exercer son droit de priorité à l'attribution des concessions de plages situées sur son territoire ayant pour objet l'aménagement, l'exploitation et l'entretien des plages tel que le prévoit le décret du 26 mai 2006.

Il est donc nécessaire de prévoir les tarifs applicables aux futurs sous-concessionnaires choisis. Ces éléments ont été présentés en commission n°2 du 14 octobre 2021 et ont fait l'objet d'échanges préalables avec la DDTM.

- Part fixe en lien avec la surface occupée :

		Prix en € au m ² par mois
Type d'activité		Branly
Club de plage		1,2
Autre	Bâtiment	3,4
	Terrasse	2,2
	Sable	1,2

- Part variable en lien avec l'exploitation commerciale : 3 % du chiffre d'affaires

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

Adoption par 28 voix pour et 4 contre,

Date de la convocation : 19 octobre 2021

Date d'affichage en Mairie : 29 octobre 2021

AR-Sous-Préfecture de Saint Nazaire

044-214401549-20211026-686-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Sous-Préfet : 26-10-2021

Publication le : 26-10-2021



Le Maire,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Yannick MOREZ'.

Yannick MOREZ